|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CWS/7/17 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 16 mai 2019 | | |

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Septième session**

**Genève, 1er – 5 juillet 2019**

Révision de la norme ST.37 de l’OMPI

*Document établi par le Bureau international*

## INTRODUCTION

1. À sa cinquième session tenue en 2017, le Comité des normes de l’OMPI (CWS) a adopté la norme ST.37 de l’OMPI intitulée “Recommandation concernant un fichier d’autorité des documents de brevet publiés” avec l’avertissement ci-après du Bureau international :

“Les annexes III et IV de la présente norme, dans lesquelles sont définis le schéma XML (XSD) et les définitions de type de documents (DTD) sont en cours d’élaboration par l’équipe d’experts chargée du fichier d’autorité. Elles doivent être présentées au Comité des normes de l’OMPI (CWS) pour examen et adoption à sa sixième session, qui se tiendra en 2018.

“Dans l’attente de l’adoption de ces annexes par le CWS, le seul format recommandé pour cette norme est le format texte.”

(voir les paragraphes 60 et 61 du document CWS/5/22.)

1. À sa sixième session tenue en 2018, le CWS a approuvé la révision de la norme ST.37 de l’OMPI sur la base de la proposition formulée par l’Équipe d’experts chargée des fichiers d’autorité, qui contenait les nouvelles annexes III (XSD) et IV (DTD) (voir le document CWS/6/19 et les paragraphes 122 et 123 du document CWS/6/34). Suite à l’approbation par le CWS, à sa sixième session, de ces révisions et des annexes récemment proposées, la description de la tâche n° 51 a été actualisée de sorte qu’elle concerne directement la gestion de la norme (voir le document CWS/6/18).
2. À sa sixième session tenue en 2018, le CWS a également approuvé la suppression du texte “Avertissement du Bureau international” et la description révisée de la tâche n° 51 “*Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.37 de l’OMPI”*.

## SYNTHÈSE DE LA PROPOSITION DE RÉVISION

1. Dans le cadre de la tâche n° 51, le Bureau international, avec le concours des membres de l’Équipe d’experts chargée des fichiers d’autorité, a établi une proposition de révision de la norme ST.37 de l’OMPI. Les propositions de modification sont résumées ci-après. Des précisions figurent dans l’annexe du présent document.
2. Les propositions de modification de la norme ST.37 peuvent être résumées comme suit :
   1. Le paragraphe 9.c) du corps du texte de la norme ST.37 a été modifié afin de supprimer toute référence au code de type de document relatif à l’élément “identification de la demande”. Cette modification a été apportée pour préciser que la fourniture du code de type pour cet élément est bien facultative. Le paragraphe 9.c) récemment modifié de la norme ST.37 de l’OMPI serait libellé comme suit :

9.c) identification de la demande correspondant à la publication, laquelle doit contenir les sous-éléments suivants :

v. code alphabétique à deux lettres de l’office de propriété industrielle qui a publié la demande;

vi. numéro de la demande;

~~vii. code de type de document; et~~

viii. date de dépôt.

* 1. Une révision complète de l’ensemble de la documentation figurant dans l’annexe III (XSD) a été effectuée. Les retours d’information des offices de la propriété intellectuelle reçus au cours de la première phase de la publication des ensembles de données des fichiers d’autorité montrent que pour permettre la compréhension de leur fonction, la description de ces champs devrait être plus détaillée. L’annexe III récemment proposée de la norme ST.37 fait l’objet de l’annexe du présent document;
  2. Les appendices des annexes III et IV de la norme ST.37 de l’OMPI ont été modifiés afin d’apporter des précisions supplémentaires sur la manière dont le regroupement est effectué dans l’instance du fichier d’autorisation. Les exemples actuels, pour les structures XSD et DTD, indiquent qu’il n’y a pas de regroupement mais indiquent également que le regroupement se fait en fonction du code de type de document. ll est proposé de supprimer toute référence au champ <group-category> des deux appendices;
  3. Les éléments PriorityClaimType et PriorityClaimBagType, qui figurent à l’annexe III (XSD) ont été renommés PriorityApplicationIdentificationType et PriorityApplicationIdenficationBagType, respectivement. Cette modification a été apportée pour éviter toute confusion quant à l’utilisation de cet élément et assurer la conformité avec le paragraphe 9.c) du corps du texte de la norme ST.37 de l’OMPI (voir l’annexe du présent document); et
  4. Dans le schéma actuel (annexe III), la référence à l’élément AdditionalComment a été remplacée par com:CommentText, un élément de la norme ST.96 de l’OMPI. Tous les schémas XML devraient réutiliser les composantes de la norme ST.96 pertinentes plutôt que créer un nouvel élément (voir l’annexe du présent document).

1. Le Bureau international propose en outre que le contenu des appendices des annexes III et IV de la norme ST.37, qui sont des exemples d’instances XML, soit séparé en deux fichiers téléchargeables sur le site Web de l’OMPI, sur la page consacrée à la partie 3 du Manuel de l’OMPI et que des liens renvoyant à ces appendices soient inclus dans la norme ST.37. Cela garantira non seulement que la norme sera beaucoup plus courte, mais permettra également aux utilisateurs de la norme d’utiliser davantage ces exemples.
2. *Le CWS est invité*
   1. *à prendre note du contenu du présent document,*
   2. *à examiner et à approuver la proposition de révision de la norme ST.37 résumée aux paragraphes 4 et 5 ci-dessus et reproduite dans l’annexe du présent document et*
   3. *à examiner et à approuver la suggestion de mettre à disposition le contenu des appendices III et IV de la norme ST.37 de l’OMPI en deux fichiers distincts, liés à la norme, comme indiqué au paragraphe 6 ci-dessus.*

[L’annexe suit]